170701 - La cause de la différence des dates du début du Ramdan chaque année par rapport au clalendrier grégorien

question

Je voudrais une clarification concernant le clandrier fondé sur l'Hégire. Pourquoi chaque année le Ramadan recule de 13 ou 14 jours par rapport au calendrier grégorien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, il est bien connu que les années varient chez les nations et peuples, d'où l'adoption par les uns du calendrier solaire qui tient compte pour établir le commencement et la fin de l'année du mouvement du soleil et dont le nombre des jours est de 365, et l'adoption par d'autres d'un calendrier lunaire qui fixe le début et la fin du mois de l'apparition et de al disparition du croissant lunaire et dont le nombre des jours est 354.

L'année solaire et l'année lunaire comptent le même nombre de mois et varient quant au nombre des jours puisque ses jours comptent 11de plus que ceux de l'année lunaire. Le calendrier grégorien adopte l'année solaire tandis que l'histoire fixée à partir de l'Hégire adopte l'année lunaire. Voilà qui explique la différence des dates du début du mois de Ramdan chaque année par rapport au calendrier grégorien. Cette date se déplace dans les quatre saisons.

Deuxièmement, le calendreir lunaire est celui qu'il faut suivre conformément à la parole du Transcendant: C'est Lui qui a fait du soleil une clarté et de la lune une lumière, et Il en a déterminé les phases afin que vous sachiez le nombre des années et le calcul (du temps). Allah n'a créé cela qu'en toute vérité. Il expose les signes pour les gens doués de savoir (Coran,10:5). Selon Ibn Kathir: C'est grâce au soleil qu'on détermine les jours et c'est grâce à la lune qu'on fixe les mois et les années. Extrait du Tafsir d'Ibn Kathir (4/248). Le soleil permet de fixer les jours et les nuits.

Quant à la lune, Allah, le Transcendant etTrès haut en a fait le moyen de fixer les mois et les années d'après Ses propos: afin que vous sachiez le nombre des années et le calcul (du temps) (Coran,10:5). Le Transcendant et Très haut dit: Le nombre de mois, auprès d'Allah, est de douze (mois), dans la prescription d'Allah, le jour où Il créa les cieux et la terre. Quatre d'entre eux sont sacrés: telle est la religion droite. (Coran,9:36) L'usage de l'expression telle est religion droite indique que ce calendrier constitue la voie driote qu'Alla a agréée pour nous et que les traditions des nations qui lui sont contraires ne sont pas convenables puisqu'entachées de déivance et d'instabilité.

Al-Qourtoubi dit: Ce verset indique qu'il est obligatoire de faire dépendre les dispositions relatives aux pratiques cultuelles et d'autres des mois et années connues chez les Arabes à l'exclusion des mois adoptés par les non arabes, notamment les Byzantins et les Coptes. Extrait d'al-Djami' li ahkam al-qour'an (8/133).

Ach-Chawkaani dit : Ce verset explique qu'on ne doit pas tenir compte des calendriers des non arabes, notamment les Byzntins et les Coptes , calandriers sur lesquel ils comptent et dont ils portent le nombre des jours du mois tantôt à 30 jours tantôt à moins. Extrait de Fateh al-Quadir avec modification (2/521).

Allah Très Haut dit: Ils t'interrogent sur les nouvelles lunes - Dis: "Elles servent aux gens pour compter le temps, et aussi pour le Hajj (pèlerinage). (Coran,2:189) C'est-à dire qu'ils permettent d'établir les moments d'entrer en état de sacralisation ou d'y mettre fin, de commencer le jeûne, de le terminer , de conclure les mariages, de les dissoudre, d'entrer en période de viduité, de commencer des transactions portant sur le commerce ou la dette et de (régler) leurs affaires religieuses et profanes.»

Cheikh al-Islam Ibn Taymiyyah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «Il nous informe que les croissants lunaires permettent de fixer des rendez vous pour les humains. Cela concerne toutes leurs affaires réglées par des dispotions fixes de la loi religieuse. Ce qui intègre le jeûne, le pèlerinage, la durée pour mettre fin au serment de ne plus avoir des rapports intimes avec son épouse, le délai de viduité et le temps de l'observance du jeûne fait à titre expiatoire.«» Extrait de

Madjmoiu' al-Fatawas (25/133).

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: L'adoption du calendrier étranger (par les musulmans) ne repose sur aucun fondement tangible, ni rationnel, ni religieux. Voilà pourqoui certains mois comptent 28 jours, alors que d'autres en comptent 30 voire 31, sans qu'il n'y ait une rasion connue justifiant cette variation. S'y ajoute que ces mois ne s'accompagnent pas d'un signe concret permettant qux gens de fixer leurs temps. Ce qui est le contraire des mois lunaires dont les débuts son marqués par un signe sensible percezptible par chacun. Extrait de Tafrir al-Baqara (2/371)

Allah le sait mieux.